

PROJET DE LOI

N° 21

adopté

**SÉNAT**

le 5 novembre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative au transport par la Société nationale des chemins de fer algériens de certains pensionnés au titre des lois françaises.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 10 et 66 (1980-1981).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative au transport par la Société nationale des chemins de fer algériens de certains pensionnés au titre des lois françaises, signée à Alger le 1<sup>er</sup> juillet 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 novembre 1980.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 10 (1980-1981), Sénat.